



LES EVEQUAUX
38330 BIVIERS
Tél. 04 76 52 25 79
Fax 04 76 52 31 35
stpg@stpg.fr

Mr Odion

s/c CEMAP Geometres-Experts

440 rue du stade

38 530 Pontcharra

DEVIS N° 464 du 13 Octobre 2020 / LB

@

N°	DESIGNATION	U	Quantités	P.U.	MONTANT
	Objet des travaux: Réparation fuite d'eau copropriété				
	Adresse du chantier : Chemin des Evequaux à Biviers				
I	Frais Divers				
	Transfert des engins	F	1,00	150,00 €	150,00 €
	Démarches administratives (DT, DICT, Arrêtés de voirie..)	F	1,00	100,00 €	100,00 €
	Sous total HT :				250,00 €
II	Intervention				
	Découpe des enrobés existants à la disqureuse thermique	ml	8,00	9,00 €	72,00 €
	Décapage d'enrobés et évacuation en décharge agréée	m2	4,00	12,00 €	48,00 €
	Terrassement mécanique et manuel pour dégagement de la canalisation.Déblais évacués	m3	6,00	125,00 €	750,00 €
	Fourniture et mise en œuvre de sable d'enrobage	m3	2,50	45,00 €	112,50 €
	Remblaiement de la tranchée en tout venant 0/80	m3	3,20	40,00 €	128,00 €
	Fourniture et mise en œuvre d'enrobés froids pour réfection provisoire	m2	4,00	22,00 €	88,00 €
	Réparation conduite diam 60	u	1,00	175,00 €	175,00 €
	Sous total HT :				1 373,50 €
	MONTANT TOTAL HT				1 623,50 €
	TVA 20%				324,70 €
	MONTANT TOTAL TTC				1 948,20 €
	Pour mémoire . Si vous bénéficiez de la TVA à 10%				1 785,85 €

Modalités du devis :

Un métré définitif sera exécuté à la fin des travaux
Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux sera répercutée sur les prix.
Notre offre est valable 6 mois à compter de la date de réalisation du devis.

Modalités de règlement :

Règlement : A réception de la facture
Taux des pénalités de retard de paiement = Taux d'intérêt légal x3
Pas d'escompte
TVA acquittée sur les encaissements

Validation du devis :

Merci de renseigner les champs suivants :

N° Tél fixe :

N° Tél portable :

Adresse email :

- Afin de bénéficier de la TVA à 10%, nous vous joignons l'attestation obligatoire pour application de TVA réduite.

Signature du client avec la mention « Bon pour Accord » :



Afin que votre commande soit prise en compte, merci de nous retourner le présent document une fois complété et signé, accompagné d'un chèque d'acompte de 30%. (Ainsi que de l'attestation si vous bénéficiez de la TVA réduite)

ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT :

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :
Adresse : Code postal : Commune :

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

maison ou immeuble individuel immeuble collectif appartement individuel
 autre (précisez la nature du local à usage d'habitation) :

Les travaux sont réalisés dans :

un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
 des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
 des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble
 un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : Commune : Code postal :

dont je suis : propriétaire locataire autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage huisseries extérieures cloisons intérieures installations sanitaires et de plomberie installations électriques système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.

ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts - CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI).

J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à, le

Signature du client ou de son représentant :